Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 33 (1987)

Heft: 6

Rubrik: Communications officielles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le rêve: Etudier dans la nature (Université de Lausanne à Dorigny).

Formation en Suisse (4)

Etudes universitaires

Pour surmonter les obstacles qui hérissent l'accès aux universités de notre pays, les Suisses de l'étranger doivent faire preuve d'un sérieux esprit d'initiative. D'autant qu'il n'y a pas une seule et unique réponse à la question de savoir quels sont les diplômes étrangers reconnus par la Confédération, à cause de la structure décentralisée de notre système d'enseignement universitaire.

L'éducation est en premier lieu l'affaire des cantons. Les disparités qui en résultent se retrouvent aussi au niveau des hautes écoles. En clair: les conditions d'admission, la durée, le programme et le déroulement des études ainsi que les délais d'inscription varient d'un établissement à l'autre. Il est donc extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible, de donner une information générale à ce sujet. Deux points communs tout de même: les études commencent en octobre et les diplômes sont reconnus sur le plan fédéral.

Exigences

Pour entrer dans les universités suisses, il faut au moins remplir les conditions suivantes:

1.– être âgé de 18 ans au minimum;

2.– posséder des connaissances suffisantes de la langue d'enseignement (c'est-à-dire l'allemand ou le français: il n'y a pas d'université en Suisse italienne). Les candidats de langue maternelle étrangère sont en général contraints de se plier à un examen de langue;

3.– détenir un certificat de maturité agréé par l'établissement concerné ou passer un examen d'admission.

Que vaut une maturité étrangère?

Dans l'ensemble, les certificats d'études acquis à l'étranger ne peuvent pas être comparés à ceux délivrés dans notre pays. Dans presque tous les cas, il faut évaluer leur degré d'équivalence avec la maturité suisse du point de vue professionnel. Le chemin qui conduit aux études universitaires passe pour ainsi dire toujours par un examen préalable.

Les conditions d'admission sont différentes d'une université à l'autre, voire d'une faculté à l'autre. Les universités décident en toute autonomie d'accepter ou non les candidatures. Raison pour laquelle chaque étudiant doit s'adresser directement à l'établissement concerné pour obtenir toutes les informations nécessaires sur les conditions d'immatriculation et les examens d'entrée.

Il est possible qu'un Suisse muni d'un certificat de maturité étrangère soit tenu de subir un examen global avant d'être admis dans telle université, alors que telle autre n'exige qu'un examen destiné à vérifier ses connaissances linguistiques. Ce qui revient à dire que si l'accès lui paraît trop difficile dans le premier cas, il peut sans autre tenter sa chance ailleurs.

Cours de préparation

Les candidats peuvent aussi se préparer à affronter les examens d'admission en s'inscrivant à des cours spéciaux qui se déroulent dans le cadre de l'université de Fribourg de la mi-octobre à la mi-juin. Ces cours en allemand ou en français sont ouverts aux étudiants maîtrisant bien une de ces langues et assurés de pouvoir étudier à l'université s'ils réussissent leurs examens. Les candidatures doivent être déposées auprès des établissements correspondants. Certaines écoles privées offrent également de tels cours.

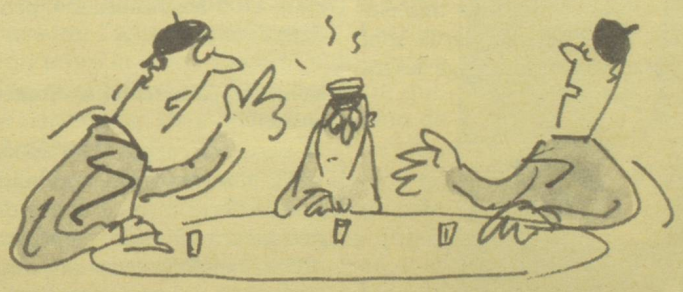

Le cauchemar: Se retrouver isolé sans pouvoir communiquer. Les étudiants bien préparés n'ont pas de soucis à se faire.

Passage aux écoles supérieures

L'admission dans une école supérieure suisse ne va pas de soi non plus pour les jeunes Suisses ayant acquis une formation de base à l'étranger. Chaque école (cantonale et privée) ou les autorités cantonales compétentes tranchent de cas en cas. Les adresses peuvent être obtenues auprès de l'AJAS.

Médecine: un cas particulier

Contrairement aux autres domaines d'études, la médecine obéit à des prescriptions fédérales. Voilà pourquoi les conditions d'admission et d'inscription sont en principe les mêmes pour toutes les universités.

Les Suisses de l'étranger devraient se renseigner au moins neuf mois à l'avance auprès de l'établissement de leur choix ou de la Conférence universitaire suisse (Wildhainweg 21, 3012 Berne), afin de connaître exactement les dispositions prévues.

En résumé, on peut dire qu'ils doivent tout d'abord obtenir un certificat dit d'équivalence à la maturité fédérale. Ensuite, il leur faut passer des examens portant sur l'histoire et la géographie de la Suisse, ainsi que sur d'autres branches suivant les cas. En outre, de bonnes con-

* Universités de Bâle, Berne et Zurich (allemand), de Genève, Lausanne et Neuchâtel (français) et de Fribourg (allemand et français); Ecoles polytechniques fédérales de Zurich (allemand) et de Lausanne (français); Ecole supérieure de sciences économiques et sociales de St-Gall (allemand); Faculté de théologie de Lucerne (allemand); Ecole supérieure de théologie de Coire (allemand).

naissances de deux langues du pays sont exigées.

Comment procéder?
Même s'il a suivi attentivement notre série d'articles consacrés à la formation, le lecteur n'aura pas trouvé réponse à toutes les questions qu'il se posait. Les Suisses de l'étranger qui envisagent de venir étudier dans une université de notre pays devraient donc procéder de la manière suivante:
1) s'adresser aux services d'orientation professionnelle responsables – dont la liste est disponible auprès de l'Association pour la formation des jeunes Suisses de l'étranger (AJAS), Seefeldstrasse 8, CH-8032 Zurich – s'ils désirent recevoir une information générale concernant les capacités requises et les perspectives professionnelles;
2) s'adresser à l'Office central universitaire suisse (Sophienstrasse 2, CH-8032 Zurich) ou à l'AJAS pour obtenir tous les renseignements sur l'offre en matière d'études;
3) avant de commencer des études, s'assurer que les diplômes suisses – en particulier pour ce qui est de la médecine et du droit – sont reconnus à l'étranger au cas où ils souhaiteraient y retourner;
4) pour ceux qui ont d'ores et déjà décidé quelle université et quelle faculté ils veulent fréquenter, prendre contact avec l'établissement en question au moins neuf mois avant le début des études, sans oublier de préciser le domaine d'études choisi, ni de fournir un curriculum vitae détaillé et des copies de leur certificat de maturité et autres diplômes. L'université acceptera ou refusera la candidature, ou exigera des examens supplémentaires;
5) en cas d'admission, préparer le séjour en Suisse (langues, finances, logement, etc.).
Le financement des études ainsi que d'autres thèmes relatifs à la formation seront traités dans le prochain article.

MZ, DFAE

Presque 77000 étudiants universitaires

La ruée vers les universités suisses s'affaiblit lentement depuis deux ans. En 1984/85, année record, plus de 14300 jeunes s'étaient inscrits; en 1986/87, ils étaient moins de 13900. En dépit de cela, l'effectif total des étudiants qui fréquentent les 12 établissements universitaires de notre pays a encore augmenté de 2% pour s'élever à 76664. Cet accroissement s'explique par le fait que les enfants du «boom» démographique des années soixante se trouvent maintenant au milieu de leurs études.
Ce sont surtout les sciences économiques et techniques qui attirent les jeunes. En outre, ceux-ci sont de plus en plus nombreux à continuer leurs études après l'obtention de leur premier diplôme universitaire. Durant la période 1986/87, plus de 12000 étudiants suivaient des cours de spécialisation ou se préparaient au doctorat.

Assurance-maladie

Une importante lacune bientôt comblée?

Il y a longtemps que les Suisses de l'étranger se plaignent des frais élevés occasionnés par la maladie ou les accidents survenant en Suisse, soit après le retour définitif au pays, soit au cours des vacances dans la patrie. Lorsque des compatriotes âgés retournent en Suisse et adhèrent à une caisse-maladie suisse, ils se voient contraints de verser des cotisations très élevées. En effet, ces tarifs sont fixés en fonction de l'âge des sociétaires au moment de leur adhésion. De plus, les maladies existantes sont en général soumises à une réserve de prestations allant jusqu'à 5 ans, ce qui signifie que l'assuré doit faire face lui-même aux frais médicaux et d'hospitalisation pendant ce temps.

En Suisse, un séjour à l'hôpital peut coûter cher (photo: Keystone).

Solution: Adhérer à l'assurance collective
A partir du début de l'année 1988, une nouvelle possibilité sera offerte aux Suisses de l'étranger, qui leur permettra d'être transférés dans une caisse-maladie suisse à des conditions bien plus favorables que celles pratiquées jusqu'à présent. En effet, dès cette date, les membres du Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger pourront adhérer à une assurance collective. Grâce à cette assurance, nos sociétaires et les membres de leur famille seront admis dans la caisse-maladie «Grütli» au moment de leur retour définitif en Suisse, et ceci sans réserve lors de maladies existantes. Les primes à verser seront celles fixées pour le groupe d'âge auquel le sociétaire correspondait au moment de son admission dans l'assurance collective. En d'autres mots: celui qui adhère à l'assurance collective à l'âge de 30 ans – et verse les primes correspondantes – et qui retourne définitivement en Suisse à l'âge de 67 ans devra payer les mêmes primes que le Suisse de 67 ans resté au pays et ayant adhéré à l'assurance à l'âge de 30 ans.

Egalement pendant les vacances
Ce privilège du groupe d'âge est également valable pour les personnes qui veulent s'assurer auprès d'une caisse-maladie au cours d'un séjour temporaire en Suisse. Dans ces cas-là, un certificat de bonne santé est exigé. En principe, cette innovation entrera en vigueur le 1er janvier 1988. Des informations détaillées paraîtront dans le numéro de décembre.
Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger, Gutenbergstrasse 6, CH-3011 Berne.

Avis aux coopérateurs du Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger

L'Assemblée générale aura lieu le 21 août 1987 à Weinfelden dans le cadre du Congrès des Suisses de l'étranger.
Les principaux thèmes traités consistent dans les modifications apportées aux statuts:
- Art. 2 Introduction d'une *assurance-maladie particulière (voir article ci-dessus)*
- Art. 13 Nouvelle réglementation de la représentation au scrutin
- Art. 42 Limitation générale du délai de carence à 2 ans
- Art. 30 Suppression des contributions aux frais d'administration pour les membres titulaires d'une épargne annuelle.

Rédaction des Communications officielles:
Service des Suisses de l'étranger, Département fédéral des affaires étrangères

Message de l'Ambassadeur de Suisse en France

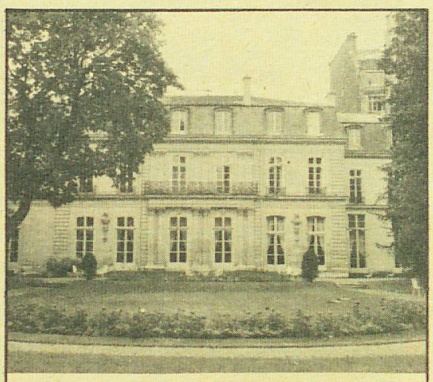

142, rue de Grenelle
75007 PARIS
☎ 45.50.34.46

Au moment de prendre les fonctions d'Ambassadeur de Suisse en France que m'a confiées le Conseil fédéral, je voudrais d'emblée, m'adresser à vous pour vous exprimer la joie que j'éprouve de m'installer à Paris.

Nous connaissons les liens très anciens qui rapprochent nos deux pays. Comme moi vous serez frappés de la communauté de destin qui unit la Suisse et la France, et qui a fait que depuis plus d'un siècle et demi, nous nous sommes sentis unis dans les heures difficiles.

Je suis conscient de ce que ces liens sont pour une bonne part la résultante d'une présence particulièrement importante de ressortissants suisses comme français dans chacun des deux pays. C'est ainsi que la présence suisse en France m'impressionne tant en qualité qu'en nombre. Elle s'exprime de manière pluridisciplinaire dès lors que les femmes et les hommes de culture, les artistes autant que les milieux de l'économie et de la finance, ont su au cours de l'histoire et sauront à n'en pas douter à l'avenir témoigner de leur génie propre tout en bénéficiant en même temps de la richesse de leur terre d'accueil.

Nous devons légitimement nous montrer fiers de ce rayonnement ; il en découle aussi l'exaltante obligation de le maintenir et de le développer. Nos rapports sont ceux de vieux amis, voisins, que n'épargnent pas toujours les préoccupations nationales. Les situations qui en découlent requièrent une constante et amicale attention de manière à ce qu'ils puissent être abordés dans un esprit de conciliation.

Permettez-moi ici un mot plus personnel : J'ai passé plus de vingt ans de ma vie à Zürich, environ dix ans dans la région genevoise, quelques années à Berne et au Tessin, et je suis convaincu que mon expérience de « toutes les Suisses » me permettra d'établir avec vous qui vivez en France des rapports de confiance et d'amitié. Cette relation de confiance est nécessaire et indispensable à la présence et à la sauvegarde des intérêts suisses à l'étranger, à une époque où notre pays a besoin de toute sa cohésion pour faire respecter sa place en Europe, où la France tient un si grand rôle, et dans le monde.

Mon expérience la plus récente m'a fait constater durant les quatre ans et demi de ma mission à Bruxelles le dynamisme de la Communauté européenne et les progrès accomplis. Car j'observe qu'avec l'adhésion de l'Espagne et du Portugal, avec la perspective de réaliser d'ici à 1992 l'objectif du grand marché intérieur, prévu dans le Traité de Rome, avec la dimension nouvelle donnée à la recherche et au développement, avec enfin l'adoption de l'Acte Unique qui, pour la première fois, modifie les fondements institutionnels établis voici trente ans, le processus d'intégration se renforce. Dans ce contexte, l'influence de la France, l'un des six Etats fondateurs de la Communauté, est assurément déterminante, non seulement pour fortifier la Communauté, mais aussi pour assurer l'approfondissement et le renforcement de la coopération entre la Communauté européenne et les pays de l'Association européenne de libre échange qui, depuis 15 ans, en tant que partenaires du système européen de libre-échange, lui sont si proches.

Chers compatriotes, vous me pardonnerez je l'espère d'avoir dit quelques mots qui me tiennent à cœur sur l'Europe. Je ne saurais toutefois terminer ce message sans formuler l'espoir que la communauté que nous formons en France puisse par son sens patriotique, son dynamisme et son expérience maintenir vivante la présence et l'image de la Suisse dans ce pays. Je serai heureux dans cette perspective de compter sur l'expérience et l'amitié de chacun d'entre vous.

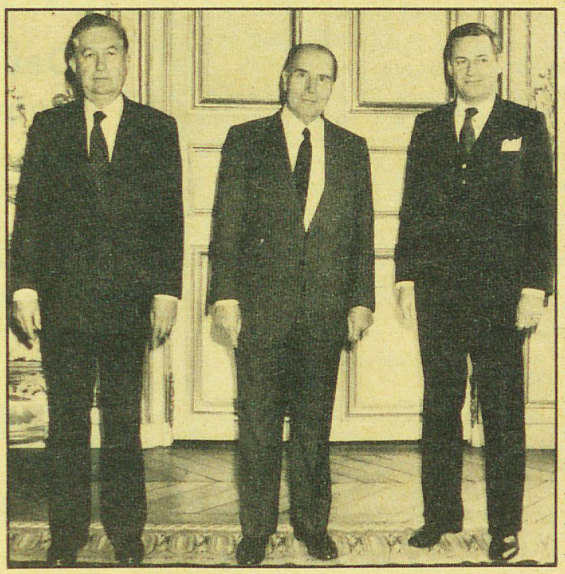

Le 3 avril 1987, M. Carlo Jagmetti (à droite), ambassadeur de Suisse en France, présenta ses lettres de créances à M. François Mitterrand, président de la République française, au centre. A gauche, M. Jean-Bernard Raimond, Ministre des Affaires étrangères.
Photo du Service photographique de la Présidence de la République française, obligeamment communiquée.

Fin des communications officielles

Le quotidien suisse d'audience internationale

vous propose:

chaque jour, toute l'information sur l'actualité suisse, la politique, la culture, les loisirs, vous permettant ainsi de garder un contact avec la mère patrie; une analyse rigoureuse et indépendante des grands événements internationaux, leur portée et leurs conséquences sur le monde de demain; une chronique des bourses suisses et mondiales et un reflet dynamique de la vie économique;

chaque semaine, des chroniques de synthèse et le «Samedi littéraire», supplément littéraire et artistique, unique dans la presse suisse d'expression française.

L'abonnement direct vous assure la continuité de la livraison de votre journal, tout en vous offrant la possibilité de réaliser une appréciable économie, ainsi qu'en témoigne le tarif ci-après:

	☐ 12 mois	☐ 6 mois
FRANCE (réglement sur compte bancaire à Paris) édition quotidienne (Six numéros par semaine, y compris supplément littéraire)	FF 1170.-	FF 700.-
édition hebdomadaire (numéro du samedi/dimanche, avec supplément littéraire)	FF 225.-	FF 115.-

Souscription à l'administration du Journal de Genève, case postale 439, CH-1211 Genève 11, ou par télex: 1 423.588

Le Journal de Genève est en vente en France dans tous les kiosques portant le panonceau «Press international», et par l'intermédiaire de son distributeur Transports-Presse, 5, rue d'Argout, 75002 Paris, tél. 42 36 54 55

SULZER

Analyse, conçoit, installe, entretient, toutes installations de chauffage climatisation, ventilation plomberie-sanitaire protection incendie

TECHNIQUES SULZER
pour économiser l'énergie utilisant un matériel adapté

SOLUTIONS SULZER
pour résoudre des problèmes d'utilisation difficiles

METHODES SULZER
pour réaliser des installations complètes

Des technologies de pointe maîtrisées par des gens de métier

Agréé par l'Agence pour les économies d'Energie et l'APSAI

SULZER S.A.

☎ 47.89.53.99

122/132 rue de Caen

92400 COURBEVOIE

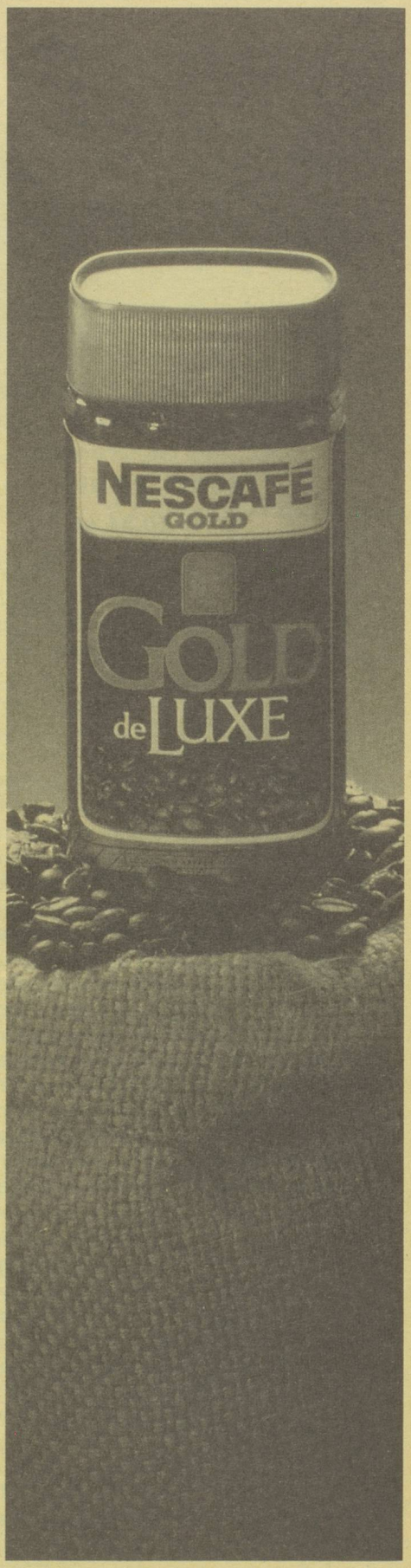

EXIGEZ DE VOTRE AGENCE DE VOYAGES LE MEILLEUR SERVICE!

Pour tous vos déplacements:

Tourisme, voyages d'affaires, séminaires, congrès, etc...

votre agence de voyages

KUONI

met à votre disposition:

Des conseillers-voyages confirmés:

Ils connaissent toutes les destinations et vous feront bénéficier de leur précieuse expérience

Des équipements informatiques de réservation:

Plus d'attente... confirmation immédiate, pour vos demandes de réservations; train, avion, hôtels, voitures sans chauffeur, etc.

Une implantation internationale:

Avec plus de 120 bureaux sur les 5 continents, KUONI vous assure du meilleur accueil dans le monde entier.

KUONI

LA QUALITÉ SUISSE DANS LA TRADITION FRANÇAISE

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS:

PARIS MALESHERBES:
33, Bd Malesherbes
75008 Paris
Tél: 42.65.29.09

PARIS OPÉRA:
12, Bd des Capucines
75009 Paris
Tél: 47.42.83.14

Lic. 46

La Suisse à Paris : *Rendez-vous gastronomiques*

RESTAURANT
L'ENTRECOTE
CAFÉ DE PARIS

18, rue Feydeau - 75002 PARIS

SPÉCIALITÉ D'ENTRECOTE
Servie avec sa célèbre sauce Suisse

☎ 42.36.10.27

Fermé le Dimanche et Samedi soir

PLACE DE LA BOURSE

Restaurant Suisse
" La Charbonnade "

Spécialités :
Papet vaudois, Pommes poêlées
Fondue Vacherin, moitié - moitié
Filets Perchettes
Omble chevalier

8, rue du Père Guérin
(anc. rue Gérard) 75013 Paris
12 h - 14 h 30 — 19 h - 22 h 30.
Réservation : 45.88.78.90

ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURE

FRANCIS MONA

44, avenue de Seine
92500 Rueil-Malmaison
Tél. : 47.76.13.37

2 bis, rue de l'Oasis
92800 Puteaux
Tél. : 47.76.13.37

Imprimerie Tschumi-Taupin

S.A.R.L. au capital de 100.000 francs

LA QUALITÉ SUISSE

64.39.37.07

24, rue de Dammarie · 77000 Melun

MARBRERIE JEAN-BERNARD

(entreprise franco suisse)

S.A.R.L. DANS TOUTE LA FRANCE

— CONSTRUCTION DE CAVEAU
— MONUMENTS-FUNERAIRES
— TRANSPORT DE CORPS

6, Boulevard Rodin - 92130 Issy les Moulineaux — Tél. : 46.45.14.07
28, Rue St-Roch - 78350 Jouy-en-Josas — Tél. : 30.24.90.60